



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 25 juin 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conférence régionale du foncier en Bretagne : Finalisation de la charte pour une gestion économe du foncier

La troisième conférence régionale du foncier en Bretagne qui s'est tenue ce jour à l'initiative du Préfet de région, et en partenariat avec le Conseil régional de Bretagne, a permis de finaliser la charte pour une gestion économe du foncier élaborée avec les acteurs de l'aménagement du territoire en Bretagne au cours de l'année écoulée.

La Bretagne, par son dynamisme et son attractivité, est confrontée à une pression foncière croissante sur l'ensemble de son territoire et fait face à un phénomène de consommation de l'espace agricole et naturel important, avec un rythme d'évolution supérieur à la moyenne nationale.

Ce constat partagé d'une consommation d'espace excessive en Bretagne a conduit l'État et les acteurs de l'aménagement à se mobiliser dans une démarche volontaire et collective afin de changer les pratiques et mettre en place une culture de la sobriété foncière.

La charte foncière est le résultat concret de cette démarche et se veut un outil ambitieux pour un développement équilibré, garantissant l'attractivité de la Bretagne, entre préservation du foncier agricole, des ressources naturelles et du climat et prise en compte des besoins (habitat, activité économique, infrastructures...).

Son contenu a été élaboré à partir des travaux issus de trois ateliers thématiques explorant les leviers d'action d'une gestion économe du foncier (contenu des documents de planification, des outils fonciers et des nouvelles formes urbaines ; articulation entre les différents documents de planification et de programmation ; observation foncière).

Ce travail partenarial a permis de déterminer 5 volets d'action, ciblés sur la maîtrise de l'urbanisation et déclinés en engagements qui seront portés par les signataires de la charte :

- Adopter une approche de la sobriété foncière dans les documents de planification
- Mobiliser toutes les possibilités d'économie d'espace lors de l'ouverture du foncier à l'urbanisation
- Renforcer l'articulation entre les différents documents de planification et de programmation
- Mettre en place un système partagé d'observation de la consommation foncière
- Diffuser une culture de la sobriété foncière

Avec cette charte foncière, l'Etat souhaite favoriser une dynamique auprès des acteurs de l'aménagement en Bretagne qui, en se l'appropriant, contribueront à faire évoluer les pratiques.

Un nouveau point d'étape est prévu en novembre lors d'un prochain colloque foncier.

Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne –
Mission Communication : Marie VERGOS - 02 99 33 42 11